

Biden accentue la confrontation avec la Chine sur les technologies

Le président américain a signé un décret restreignant les collaborations entre les entreprises des deux pays, suscitant les critiques chinoises

De Donald Trump à Joe Biden, et malgré leurs divergences politiques, une constance est restée de mise dans le bureau ovale de la Maison Blanche ces dernières années : une volonté d'empêcher la Chine de surpasser les Etats-Unis en matière de technologie. Dans cette optique, à laquelle Washington lie des considérations sécuritaires, Joe Biden a signé, mercredi 9 août, un nouveau décret restreignant les collaborations entre entreprises américaines et chinoises dans les domaines, devenus stratégiques, de l'intelligence artificielle, des semi-conducteurs les plus sophistiqués et de l'informatique quantique. Si le texte vise dans son ensemble des « pays problématiques » pour les Etats-Unis, c'est à l'évidence la Chine qui est la première visée.

« L'administration Biden s'est engagée à défendre la sécurité nationale américaine en protégeant les technologies critiques de la prochaine génération d'innovations militaires », a déclaré le département du Trésor dans un communiqué. Mais par voie de conséquence, c'est sur un usage plus large de technologies et d'innovations que portent les sanctions.

A grand renfort de subventions
Cette annonce est intervenue alors que Joe Biden, en campagne pour sa réélection en 2024, était en déplacement au Nouveau-Mexique pour vanter sa politique industrielle et défendre ses deux plans d'investissements, dont le « Chips and Science Act », un an après son adoption le 9 août 2022.

Cette loi sur les semi-conducteurs vise clairement les positions chinoises sur ce marché et entend ramener sur le sol américain la fabrication des semi-conducteurs à grand renfort de subventions. Derrière sa dépendance à l'industrie des semi-conducteurs, ce sont des pans entiers de son industrie que les Etats-Unis voient menacés, de l'informatique aux téléphones et à l'automobile.

Déjà en 2019, des sanctions frappant Huawei avaient interdit à l'entreprise chinoise l'accès aux suites logicielles de Google. Devenu brièvement numéro un mondial du secteur des smartphones, le géant de Shenzhen a aujourd'hui disparu de tous les palmarès, faute de pouvoir accéder aux dernières innovations, après de nouvelles sanctions.

En accentuant cette politique, le président américain poursuit plusieurs objectifs, en interne et sur la scène internationale. Son message à l'électorat ouvrier, séduit par son prédécesseur républicain Donald Trump est clair. « Où est-il écrit que l'Amérique ne peut plus être première de nouveau dans l'industrie manufacturière ? Parce que c'est exactement ce que nous allons faire », a promis M. Biden depuis le Nouveau-Mexique. Sur le plan géopolitique, il s'agit aussi de réaffirmer la volonté américaine de contenir l'influence chinoise.

En visite à Pékin, le 6 juillet, Janet Yellen, la secrétaire au Trésor américaine, avait tenu à faire la différence entre le découplage des économies (*decoupling*) et la réduction des risques (*derisking*), sans convaincre ses interlocu-

Déjà en 2019, des sanctions avaient interdit à Huawei l'accès aux logiciels de Google

teurs chinois. « Nous entreprenons des actions au nom de la sécurité nationale [qui sont] ciblées », avait-elle rappelé.

Les conséquences précises de la décision du président américain restent cependant floues. Pour J. Philip Ludvigson, avocat et ancien fonctionnaire du Trésor, « le décret exécutif se limite initialement aux semi-conducteurs et à la microélectronique, aux technologies de l'information quantique et à l'intelligence artificielle, il prévoit explicitement un élargissement futur à d'autres secteurs ».

« Extrêmement mécontente »
Des républicains aux démocrates, des élus soutiennent ces sanctions contre la Chine, voire appellent à les renforcer. Pour Raja Krishnamoorthi, représentant démocrate de l'Illinois, cette mesure est « un pas en avant essentiel (...) mais il ne doit pas être le dernier ». Dans le camp opposé, Nikki Haley, ancienne ambassadrice des États-Unis auprès des Nations unies, estime également qu'« il faut arrêter tous les investissements américains dans les technologies critiques chinoises ».

Pékin a immédiatement déploré cette nouvelle vague de sanctions. « La Chine est extrême-

ment mécontente et s'oppose fermement à l'insistance des Etats-Unis à introduire des restrictions sur les investissements en Chine », a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères dans un communiqué, ajoutant que son pays est « très préoccupé par cette situation et se réserve le droit de prendre des mesures ».

Dans un communiqué distinct, un porte-parole du ministère chinois du commerce a, en outre, déclaré que le décret « s'écarterait sérieusement des principes de l'économie de marché et de la concurrence loyale que les Etats-Unis ont toujours promis, et affecte les décisions normales des entreprises, nuit à l'ordre commercial international et perturbe gravement la sécurité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales ».

Paradoxalement, les contestations chinoises pourraient trouver un écho au sein même des champions américains de la technologie, qui voient ces sanctions les priver de contrats avec le premier marché mondial du secteur. En juin, Nvidia, le fabricant américain de puces, dont les produits sont les plus prisés pour développer des logiciels d'intelligence artificielle, avait déjà déploré que de nouvelles sanctions américaines puissent occasionner des « pertes permanentes d'opportunités ». Apple, autre acteur majeur des technologies américaines, verrait mal ce nouveau refroidissement entre la Chine et les Etats-Unis : l'entreprise y réalisait encore ces trois derniers mois plus de 15 milliards de dollars (environ 13,6 milliards d'euros) de chiffre d'affaires. ■

VINCENT FAGOT

En Syrie, recrudescence des attaques de l'EI contre le régime

Des soldats ont été tués par le groupe djihadiste à quelques jours d'intervalle. Ces raids montrent la résilience du mouvement

BEYROUTH - correspondance

La multiplication des attaques menées par l'organisation Etat islamique (EI) en Syrie est lente mais tangible. Lundi 7 août au soir, des barrages des forces prorégime situés dans l'est de la province de Rakka, dont la ville éponyme fut la « capitale » du groupe djihadiste, ont été visés par une embuscade. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), dix soldats ont été tués, les affrontements ont duré plusieurs heures et les assaillants ne se sont retirés qu'après avoir mis le feu aux positions militaires. Quelques jours plus tôt, le 1^{er} août, un convoi de camions-citernes avait été pris pour cible dans le désert de la région de Hama : cinq soldats et deux chauffeurs avaient été tués.

Ces deux attaques confirment la tendance enregistrée depuis le début de l'année : les raids de l'EI, qui avait été déclaré défait en Syrie en 2019, après la bataille de Baghouz, restent intermittents, mais ils s'installent dans la durée à travers le pays. Ils prennent pour cible des civils, comme ces ramasseurs des truffes des sables tués par dizaines dans le désert entre février et avril, ainsi que des militaires et des miliciens prorégime ou des combattants des forces dirigées par les Kurdes.

Plus récemment, les opérations djihadistes ont aussi visé des zones urbaines, comme Sayyida Zeinab, au sud de Damas : il s'agit à la fois du lieu d'un important mausolée chiite, d'un bastion des forces pro-iraniennes impliquées dans la guerre en Syrie aux côtés du régime, et d'une banlieue populaire. Deux attentats, à quelques jours d'intervalle, fin juillet, qui avaient fait six morts, y ont été revendiqués par l'EI. En juin, une explosion visant un haut gradé à Homs a été attribuée au groupe djihadiste, la première attaque urbaine depuis 2017, selon l'International Crisis Group.

Jeunes recrues

Les affrontements de lundi ont mis les forces prorégime dans la région orientale de Rakka en état d'alerte, assure l'OSDH. Des médias proches du pouvoir ont pour leur part minimisé l'ampleur de l'assaut. Quoi qu'il en soit, « en comparaison avec la violence du conflit sur les lignes de front ou les frappes [rebelles] sur Damas il y a quelques années, les attaques actuelles menées par l'EI restent gérables pour le régime », estime Aron Lund, expert au cercle de réflexion Century Foundation. Elles sont une source de crispation mais elles ne menacent pas sa stabilité. ■

Après avoir été combattu par les forces kurdes, qui contrôlent la majorité du Nord-Est syrien, et par la coalition internationale, mais aussi traqué par les frappes russes et syriennes, l'EI a toutefois repris pied dans le désert central. Gregory Waters, chercheur au Middle East Institute, identifie plusieurs raisons derrière ce regain d'activités : « Les frappes aériennes menées par Moscou ou Damas ont diminué, on en ignore la cause. Est-ce lié à l'approvision-

« L'effondrement économique du pays favorise la détérioration sécuritaire »

GREGORY WATERS
chercheur
au Middle East Institute

nement en carburant ou à un manque de pièces détachées, à cause de la guerre en Ukraine ? Or ces frappes étaient un répulsif pour un groupe aux ressources et aux effectifs aujourd'hui limités. »

Ces derniers ont toutefois pu « se renouveler avec l'entraînement dans le désert central de jeunes recrues, dont beaucoup viennent du Nord-Est syrien : il peut s'agir d'enfants sortis clandestinement des prisons de djihadistes tenues par les forces kurdes », ajoute M. Waters. Enfin, il faut prendre en compte l'effondrement économique en Syrie : il favorise la détérioration sécuritaire. De nouvelles routes de trafic ouvrent, des barrages sont franchis en échange d'un pot-de-vin... » Cette dégradation sécuritaire pourrait expliquer les attentats de Sayyida Zeinab, d'autant plus stupéfiants qu'ils ont eu lieu dans une zone très militarisée et contrôlée.

Les opérations djihadistes en cours restent incomparables avec l'activité de l'EI qui avait précédé sa prise de vastes territoires durant la décennie 2010, au pic de la guerre. Mais leur résorption est un défi, tant pour les forces prorégime que pour les combattants dirigés par les Kurdes dans le Nord-Est syrien. « Les habitants sont confrontés au danger d'attaques par l'EI, en particulier dans les régions rurales de Raqqa et de Deir ez-Zor, note Simav Hesani, qui vit dans la zone et est chargée de communication pour l'ONG Syrians for Truth and Justice. Ces attaques n'ont jamais vraiment cessé. Mais la menace s'est intensifiée en raison de la décision de l'administration autonome [kurde] de traduire en justice les membres de l'EI détenus dans les prisons. »

Avec ses assauts, l'EI poursuit une stratégie : « Se réimplanter dans le centre et le sud de la Syrie, affaiblir le régime, miner toute initiative pour instaurer la confiance entre population arabe et administration kurde, tout en misant sur un retrait américain et sur le chaos que l'EI pourrait alors exploiter », assure M. Waters.

D'autres attaques continuent de secouer le pays. « Les habitants de la zone septentrionale du Nord-Est syrien vivent sous la menace constante des frappes de drones turcs », rapporte Simav Hesani. L'une d'elles s'est produite à la fin de juillet, tuant des hommes de la coalition dirigée par les Kurdes. Dans les environs de Damas, une frappe de missile attribuée à l'armée israélienne a tué quatre soldats et deux combattants pro-iraniens, lundi 7 août à l'aube. Deux jours plus tôt, des bombardements russes tuaient trois civils dans le Nord-Ouest rebelle, selon l'OSDH. ■

LAURE STEPHAN

Le « grand argentier » présumé du génocide des Tutsi va bientôt être libéré

Félicien Kabuga a été jugé inapte à subir son procès par la chambre d'appel de l'ONU

LA HAYE - correspondance

Il n'a pas totalement échappé à la justice, mais il va sans doute s'en tirer sans verdict. L'homme d'affaires rwandais Félicien Kabuga, « grand argentier » du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, accusé de génocide et crimes contre l'humanité, va bénéficier d'une « suspension indéfinie » de la procédure en cours contre lui, ainsi que l'a ordonné, lundi 7 août, une chambre d'appel du mécanisme de l'ONU chargé de le juger.

L'octogénaire était jugé depuis le 29 septembre 2022 par l'organe des Nations unies destiné à clore les derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Début juin, il avait été déclaré « inapte » à subir son procès par les juges de la chambre de première instance.

« Déception »

Au cours du printemps, après des semaines d'observation, deux psychiatres et un neurologue avaient établi que l'accusé, qui partage son temps entre le lit de sa cellule et celui de l'hôpital, souffrait de « démence sévère » et qu'il n'existait « aucune perspective réaliste de guérison ».

Mais au lieu de clore le dossier, les juges avaient mis en place une procédure spéciale inédite d'enregistrement des preuves. En maintenant le dossier ouvert, ils

avaient expliqué vouloir « contribuer au maintien de la paix au Rwanda ». C'est cette décision que les juges de la chambre d'appel ont demandé au tribunal de renverser en prononçant une « suspension indéfinie » de la procédure. Tout en reconnaissant la « déception » des victimes, ils précisent qu'il est de leur « devoir d'assurer que les décisions sont uniquement basées sur la justice et le droit ».

Quand et dans quelles conditions Félicien Kabuga sera-t-il libéré ? L'ancien homme d'affaires rwandais, qui devait répondre de la création d'un fonds destiné à soutenir l'armée et les milices qui ont massacré entre 800 000 et 1 million de personnes sur les collines rwandaises en 1994, franchira-t-il en homme libre les portes de la prison de Scheveningen, en banlieue de La Haye, où il est enfermé depuis plus de trois ans ? Mardi, personne au tribunal n'était en mesure de le dire.

La décision enterre un peu plus la possibilité, pour les victimes, d'obtenir des réparations

Habituellement, les autorités néerlandaises refusent de laisser circuler librement sur leur territoire des personnes poursuivies par les différents tribunaux internationaux qui ont été établis à La Haye au cours des trois dernières décennies. Dans de précédentes affaires, les personnes libérées ont été remises par la police néerlandaise aux autorités d'autres pays.

Coopération renforcée

On ignore si Félicien Kabuga, dont certains de ses treize enfants résident en France, en Belgique et au Royaume-Uni, sera remis aux autorités françaises, belges ou britanniques, ou s'il sera ramené à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), où il avait été arrêté en mai 2020, après vingt-six ans de cavale. Les discussions seraient en cours pour le déterminer.

En attendant, M^e Emmanuel Altit, l'avocat du Rwandais, s'est dit « satisfait de voir mis un terme à un processus devenu vide de sens ». Le procès Kabuga était le dernier organisé par l'ONU mais, pour le procureur, Serge Brammertz, « ce n'est pas la fin du processus judiciaire ». Dans un communiqué, le magistrat belge a estimé que « la responsabilité des crimes commis lors du génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda doit se poursuivre devant les tribunaux au Rwanda et dans les pays du monde entier ».

Serge Brammertz, qui s'est de nouveau rendu au « pays des mille collines » en juin, a promis une coopération renforcée au procureur général du Rwanda, « en fournissant nos preuves et notre expertise, afin de garantir que davantage de génocidaires en fuite soient jugés pour leurs crimes présumés ». Plus de 1000 Rwandais sont sous le coup de mandats d'arrêt pour génocide.

La décision enterre un peu plus la possibilité, pour les victimes, d'obtenir des réparations. Les jugements de l'ONU peuvent être utilisés devant les justices nationales pour enclencher des demandes de réparations. Mais il aurait fallu pour cela que « l'argentier du génocide » soit condamné.

Les juges de l'ONU vont aussi devoir trancher une autre affaire, parallèle au dossier pour génocide. En novembre 1999, alors que Félicien Kabuga était en cavale, l'ancienne procureure, Carla Del Ponte, avait bloqué une partie de ses comptes bancaires et ceux de cinq de ses enfants. Depuis, ils réclament le dégel de comptes bloqués depuis vingt ans. La fortune de Félicien Kabuga est estimée à au moins 20 millions de dollars (17 millions d'euros) par la justice internationale. ■

STÉPHANIE MAUPAS

Le Monde Afrique
Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

ÉQUATEUR
Un candidat à la présidentielle assassiné
Un candidat centriste à l'élection présidentielle du 20 août, Fernando Villavicencio, 59 ans, deuxième dans les sondages, a été assassiné par

balle à la fin d'un meeting électoral, mercredi 9 août, à Quito. Le chef de l'Etat, Guillermo Lasso, a réagi en instaurant l'état d'urgence pour soixante jours. La date des élections générales a été maintenue. - (AFP)